Dossier actualité

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS SPÉCIAL BTP

Qu'est-ce que la Responsabilité Elargie des Producteurs ?

La REP, c'est le concept du "pollueur payeur". Ce principe **impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français** de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou **d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.**

Ce principe est inscrit dans la loi à l'article L541-10 du Code de l'Environnement (loi AGEC) et a été mis en place au 1er janvier 2022.

Pourquoi élargir la REP pour les produits et matériaux de construction du bâtiment ?

Le secteur du bâtiment produit **42 millions de tonnes de déchets en France**.
La filière REP permet **d'augmenter le nombre de points de collecte accessibles aux artisans et entreprises du bâtiment** pour traiter les déchets au plus près des chantiers et **facliter leur recyclage.**

Source : www.ecologie.gouv.fr

Goubard

Quels acteurs sont concernés par la REP ?

Tous les acteurs utilisant des matériaux du bâtiment ou organisant leur collecte sont concernés par la REP.

- **Les fabricants de matériaux du bâtiment**
- **Les collectivités locales**
- **Les artisans et entreprises du bâtiment**
- **Les particuliers**

Source : www.ecologie.gouv.fr

6

ÉQUIPEMENTS GOUBARD ADAPTÉS AU TRI DES MATERIAUX DU BÂTIMENT

Goubard

Benne basculante GIE multi-usages

Benne déchetterie GS-D pour la reprise des déchets

Benne multi-caisses séparables pour le tri

Benne à fond ouvrant FAP pour l'évacuation

Benne 3en1 à fonds ouvrants pour le tri

Chevalet pour le tranport sécurisé de menuiseries ou de plaques.

Découvrez les 700 autres bennes et accessoires adaptés à vos besoins sur www.goubard.fr

... et si votre équipement parfait n'existe pas encore, notre service sur-mesure se chargera de vous le réaliser !

Goubard

Qu’en est-il de la REP pour les équipements Goubard ?

Nous nous efforçons au quotidien de concevoir et de fabriquer **le matériel le plus écologique possible : fiable, durable et réparable**. Nos équipements sont composés à 99% de métal recyclable et de haute qualité, nous avons récemment opté pour une peinture plus écologique et nous disposons d’un SAV efficace avec un stock permanent de pièces détachées.

Le cycle de vie des équipements Goubard.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DE VOTRE ÉQUIPEMENT.

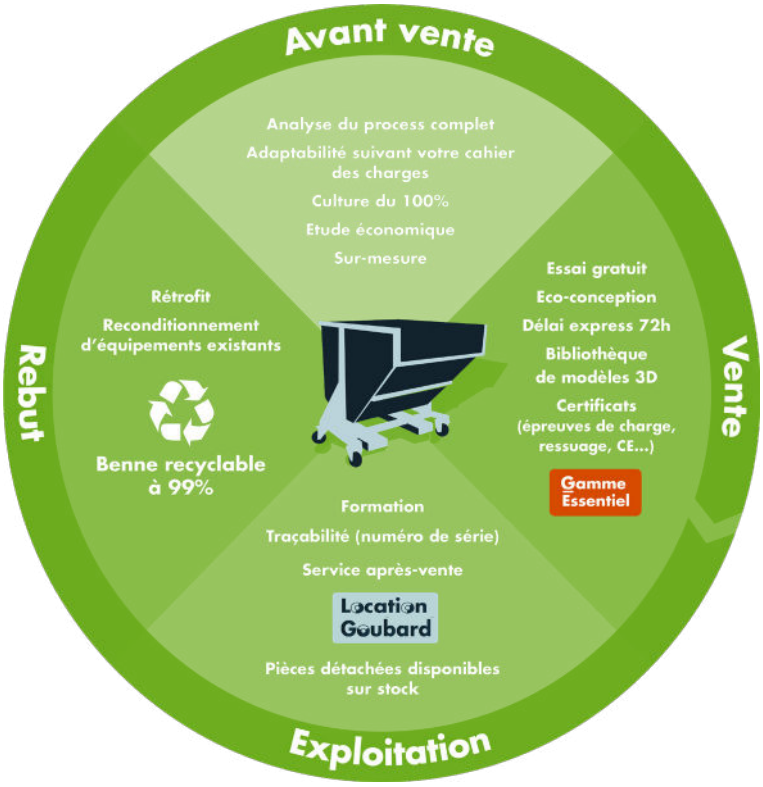

Goubard

Merci de nous avoir lus.
Des questions ?
Contactez notre service commercial !

Une équipe à l'écoute de vos projets.

Nos commerciales **contribuent régulièrement à la conception des équipements Goubard, qu'elles connaissent parfaitement.**

Elless vous questionneront sur les besoins essentiels de votre projet et sauront vous conseiller pertinement sur les équipements et services qui correspondent le plus à votre cahier des charges.

Contactez-nous !

Nous sommes à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Dépt. PAIR*

Martine FAUQUEREAU, Responsable de secteur
Amélie ZAMPARO, Chargée d'affaires

Dépt. IMPAIR*

Nathalie CHAUVELLIER, Responsable de secteur
Sandrine JUMEAU, Chargée d'affaires

EXPORT

Martine FAUQUEREAU, Responsable export

*N° département

Une expertise pour les projets sur-mesure.

Un projet qui nécessite une expertise sur-mesure ainsi qu'une visite dans vos locaux ?

R&D & SUR-MESURE

Matthieu ROUSSEAU
Technico-commercial itinérant

Z.A. de Suzerolle nord
49140 Seiches-sur-le-Loir

T.+33 (0)2 41 76 60 30
M. contact@goubard.fr
www.goubard.fr

Goubard